

Mairie de Corsier
[t] +41 22 751 90 60
[f] +41 22 751 29 70
[e] info@corsier.ch
www.corsier.ch

Mairie d'Hermance
[t] +41 22 751 13 90
[f] +41 22 751 20 90
[e] mairie@hermance.ch
www.hermance.ch

Mairie d'Anières
[t] +41 22 751 11 45
[f] +41 22 751 28 61
[e] info@anieres.ch
www.anieres.ch

Rédaction : JoB (Corsier) - Graphisme : ab design graphique (info@bueno.ch)

Bulletin d'information n°1 mai 2009



C o H e r A n





Pourquoi ce fascicule d'informations CoHerAn ?

La Conférence intercommunale CoHerAn a mandaté un organisme de sondages pour avoir une meilleure perception de l'opinion des Corsiérois, Hermançois et Aniérois sur le sujet de l'intercommunalité.

Les résultats de l'enquête signalent, entre autres, la méconnaissance de la plupart des personnes interrogées par rapport à ce que recouvre le terme de CoHerAn, des prérogatives de la Conférence et la méfiance des communions lorsque l'on parle d'intercommunalité... souvent confondue ou associée à la fusion.

L'une des recommandations de l'organisme de sondages a été d'améliorer la notoriété de CoHerAn et de ses actions par une information concernant des projets des démarches du groupe intercommunal (réflexions communes, implication des politiques...).

Vous trouverez donc dans ce premier fascicule CoHerAn, une brève présentation de ce qu'est ce groupement intercommunal Corsier, Hermance, Anières; quelles sont ses options, ses projets,... qui est à la barre de ce trimaran. La Commune de Corsier s'est chargée de la réalisation de ce premier numéro.

Le prochain épisode sera élaboré par la commune d'Hermance, laquelle détiendra la présidence de la Conférence CoHerAn dès septembre 2009 et jusqu'à fin août 2010.

Corsier, mai 2009





Le mot du président



Mesdames, Messieurs, chers amis,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la première parution du journal d'informations inter-communal du CoHerAn.

Celui-ci voit le jour grâce à l'engagement de vos élus : conseillers municipaux, adjoints et maires. Nos trois communes ont souhaité formaliser cette union par la mise en place de la « Conférence CoHerAn » qui regroupe les conseillers municipaux représentatifs de chaque commune ainsi que chaque parti politique. Les adjoints et maires complètent ainsi une représentativité équilibrée basée sur le nombre d'habitants par commune.

Nous référant au sondage effectué durant l'année 2008 et cela auprès de plusieurs centaines d'administrés ; parmi les souhaits du plus grand nombre ; vos élus mettent en place une série de collaborations permettant de grandir ensemble, de gagner en économie d'échelle et d'échanger afin que nos prestations communales s'améliorent.

La première année de la « Conférence CoHerAn » a été présidée par M. Patrick Ascheri – Maire d'Anières, la seconde par votre serviteur – Maire de Corsier, et la troisième par M. Bernard Laperrousaz – Maire d'Hermance

Nous sommes heureux de vous faire partager par le biais de cette publication, le fruit de notre travail, nos convictions et le plaisir de collaborer ensemble pour que demain soit plus juste qu'aujourd'hui.



Gilbert Henchoz, Maire de Corsier



Le CoHerAn... c'est quoi ?

C'est en 1987-1988, que les Exécutifs des trois communes Corsier, Anières, Hermance, afin de faire des économies et « se donner des coups de main », ont décidé de s'unir dans le cadre de certaines activités ou soutiens financiers.

Cela a été l'achat de tracteur et autre matériel ainsi que les premières collaborations des cantonniers communaux pour la creuse des tombes dans les trois cimetières.

Les soutiens financiers à diverses manifestations culturelles, au FC Hermance et à l'achat du canot d'intervention du Sauvétage d'Hermance.

Les Exécutifs des trois communes se rencontraient environ tous les trois mois afin de faire un suivi et rechercher des possibilités nouvelles de collaborations intercommunales. La collaboration la plus importante (du point de vue financier et structurelle) a été la construction du poste de commandement de l'Abri de Protection Civile Nant d'Aisy sis sous l'école primaire de Corsier.

Quant au nom de CoHerAn, il est né du plus pur des hasards.

Les Exécutifs devaient se retrouver pour une séance à la mairie d'Anières; le local réservé à cet effet était occupé et... pour guider ses « camarades » vers le lieu de rencontre de remplacement, l'hôte de ce soir-là avait affiché le message:

Co-Her-An >>>. Et ce fut la découverte d'une vraie cohérence par rapport au but de ce groupe de travail... ainsi, le nom était choisi et perdure avec bonheur.

Depuis, le CoHerAn avança dans diverses collaborations jusqu'à la fondation en 2006-2007 de la Conférence intercommunale CoHerAn.

Il existe d'autres collaborations intercommunales – hors CoHerAn, telles :

- Gardes des compagnies de sapeurs-pompiers;
- Communes-Ecole;
- Centre Etat-Civil à Vézenaz;
- Construction d'une crèche intercommunale à Vézenaz;
- Futur Centre sportif intercommunal de La Pallanterie.





Hamid Gaham, conseiller municipal
Corsiérois, délégué à CoHerAn

Partenariat intercommunal renforcé : le CoHerAn continue !

2007 aura été l'année des interdictions, des affrontements, de cette vision du monde où nous nous trouvons, paradoxalement, plus riches mais incapables de gérer notre environnement. Oui, mais la fin de l'année 2007 et le début de 2008 nous donnent l'espoir, incroyablement salvateur, qu'il est possible encore de réaliser quelque chose ensemble, aussi modeste soit-il, pour le bien-être des quelques milliers d'administrés en réunissant les énergies des trois communes Corsier, Hermance et Anières.

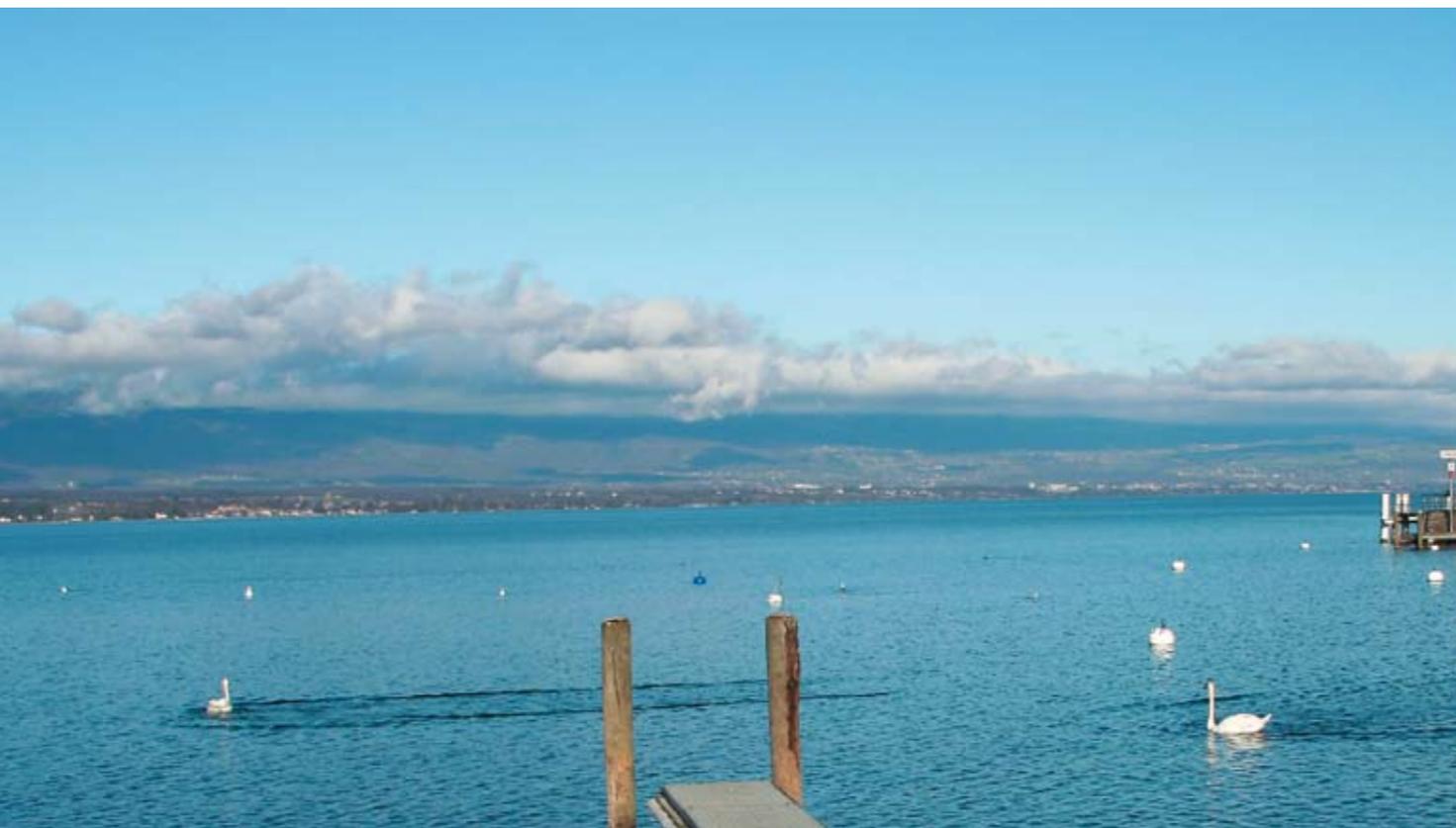


La décision unanime de la Conférence intercommunale d'adopter la charte de collaboration est certes une excellente nouvelle. C'est le résultat d'une décision des volontés politiques locales qui veulent se regrouper pour gérer plus rationnellement les tâches communales. Cette charte et la Conférence intercommunale associées ont été proposées et adoptées à l'unanimité des Exécutifs et des Conseils municipaux CoHerAn. Au-delà de ces considérations, nous sommes persuadés que l'engagement, l'abnégation et la conviction des Exécutifs des trois communes sont tout à fait dans la cohérence de ce que l'avenir nous dicte. Pour ce faire, l'objectif est de mettre en œuvre des collaborations intercommunales telles que :

- 1 mise en commun de services;
- 2 élaboration de conventions;
- 3 coordination des marchés publics;
- 4 création de fondations ou groupements intercommunaux.

Ne nous trompons pas... Il y a beaucoup à faire... Mais, ensemble, nous pouvons relever le défi; ensemble nous faisons un grand pas vers un fonctionnement intercommunal renforcé et ensemble nous offrirons une meilleure qualité de services à nos trois communes réunies. La première initiative sera la création d'un centre de voirie intercommunal. Emmanuelle Agabu, Jean-Jacques Golay et votre serviteur sommes reconnaissants aux Exécutifs et Conseils municipaux CoHerAn de nous avoir désignés pour représenter la commune de Corsier au sein de la Conférence intercommunale.







Charte de collaboration intercommunale Corsier, Hermance, Anières*

Rappelant les expériences de collaboration déjà en cours entre les communes parties à la présente charte;

- considérant le nombre croissant de politiques publiques pour lesquelles la législation fédérale ou cantonale incite les communes à se regrouper;
- considérant de manière générale que le recours au mécanisme de collaboration intercommunale peut permettre le développement de tâches publiques à moindre coûts;
- considérant que la collaboration intercommunale peut également permettre d'ouvrir ou de maintenir des services publics dont les coûts sont injustifiables à l'échelle d'une seule commune;

et, reconnaissant enfin l'opportunité de partager leurs efforts, les communes de Corsier, Hermance et Anières créent une Conférence intercommunale sous la désignation CoHerAn.

Tâches

La Conférence intercommunale

- établit une concertation permanente entre les communes membres dans les domaines donnant lieu à une collaboration intercommunale.
- examine sur une base régulière le fonctionnement, y compris sous l'angle financier, des mécanismes de collaboration existants et formule toute recommandation utile destinée à en améliorer l'efficacité.
- étudie et analyse tout autre champ de collaboration utile et formule à cet effet à l'attention des organes compétents des communes membres des propositions de nouvelles collaborations par l'adoption d'instruments juridiques adéquats dans le respect du cadre légal fédéral et cantonal.
- garantit aux conseils municipaux des communes membres le plein exercice de leurs compétences légales et leur assure une information régulière sur les questions relevant de la collaboration intercommunale.
- peut désigner en son sein des commissions nommées pour la durée de la législature ou pour étudier un objet déterminé.

Composition-rythme

Le maire et les adjoints de chaque commune membre, ainsi que **9** conseillers municipaux, selon la répartition suivante:

3 conseillers municipaux de Corsier;
2 conseillers municipaux d'Hermance;
4 conseillers municipaux d'Anières, désignés par leur conseil municipal respectif, siègent à la Conférence, présidée en tournus par le maire de la commune « hôte » (2007-08: Anières; 2008-09: Corsier; 2009-10: Hermance).

La Conférence intercommunale se réunit au moins quatre fois par année.

Membres

CORSIER

Gilbert Henchoz Maire et président 2008-09
Bertrand Pictet et Claude Marullaz adjoints
Emmanuelle Agabu, Hamid Gaham et Jean-Jacques Golay conseillers municipaux

HERMANCE

Bernard Laperrousz Maire et président 2009-10
John Keane et André SAILLET adjoints
Markus Büchi et Bruno Hubacher conseillers municipaux

ANIERES

Patrick Ascheri Maire et président 2007-08
Serge Serafin et Pierre Chollet adjoints
Denyse Barbezat-Forni, Andreas Straub, Christian Haller et Pierre-Alain Schmid, remplacé par Norbert Fellay conseillers municipaux

*Extrait. Résumé. Lisible dans son intégralité sur le site: www.corsier.ch/vie_intercommunale/CoHerAn



Membres de la Conférence CoHerAn,

de gauche à droite:

Markus Büchi,

John Keane

André Saillet

Jean-Jacques Golay

Pierre Chollet

Gilbert Henchoz

Bernard Laperrousaz

Patrick Ascheri

Denyse Barbezat-Forni

Andreas Straub

Christian Haller

Pierre-Alain Schmid

Hamid Gaham

Bruno Hubacher

(Manquent:

Emmanuelle Agabu

Serge Serafin

Claude Marullaz

Bertrand Pictet)



Photo: Pascal Frautschi/Tribune de Genève



Commission Voirie

La Conférence intercommunale CoHerAn a décidé lors de sa première séance de novembre 2007, de lancer une étude de faisabilité pour la création d'une voirie intercommunale à laquelle tout ou partie des activités de voirie et des services techniques seraient transférés dans un possible local intercommunal. L'objectif de cette démarche est la recherche d'une amélioration des services tout en visant à contenir, voire à réduire les coûts.

La commission Voirie a été chargée de cette étude: elle détermine l'organisation, l'étendue des activités transférées ainsi que les moyens tant financiers, humains et techniques pour les couvrir. En l'état, la forme juridique est déjà traitée et l'étude des tâches et des moyens pour les réaliser avancent.

Toute une série de documents (synthèse des 3 communes) ont été élaborés et permettront

d'aller plus loin dans la mise en place d'un centre de voirie intercommunal:

Catalogue des prestations; inventaire des locaux, machines, matériel; listing des mandats externes et échéances; descriptif des ressources humaines (technique, conciergerie), formations, compétences.

Actuellement, une étude est en cours afin d'évaluer les équipes techniques selon les mêmes critères dans les 3 communes.

La Commission se réunit autant de fois qu'elle le juge nécessaire et rend compte de l'avancement de son travail à la Conférence CoHerAn.

Font partie de la Commission Voirie:

CORSIER

Bertrand Pictet adjoint
Hamid Gaham et Jean-Jacques Golay
conseillers municipaux

HERMANCE

John Keane adjoint
Markus Büchi conseiller municipal

ANIERES

Pierre Chollet adjoint et président de la Commission Voirie
Denyse Barbezat-Forni et Pierre-Alain Schmid, remplacé par Norbert Fellay
conseillers municipaux

Commission Sport

La Commission Sport s'est penchée principalement sur les sujets des clubs de football FC Hermance et Rapid'Anières. Les deux clubs ont été présentés au niveau de leur historique, installations, équipes et finances. Le club hermançois compte 223 joueurs dont 117 juniors; le club anierois compte 28 joueurs. Le FC Hermance est le seul club du canton propriétaire de ses installations, raison pour laquelle son budget de fonctionnement est important. Les deux clubs ont présenté un projet de fusion, ce qui permettrait d'envisager plus sereinement un avenir financier et technique: un projet concret de faisabilité de fonctionnement, enjeux, installations, budgets ont été demandé par la Conférence CoHerAn.

La Commission a accepté à l'unanimité la décision d'une nouvelle dénomination du club: **FC CoHerAn.**



La Commission se réunit autant de fois qu'elle le juge nécessaire et rend compte de l'avancement de son travail à la Conférence CoHerAn.

Font partie de la Commission Sport:

CORSIER

Claude Marullaz adjoint
Emmanuelle Agabu conseillère municipale

HERMANCE

André Sallet adjoint et président de la commission
Bruno Hubacher conseiller municipal

ANIERES

Serge Serafin adjoint
Christain Haller et Andreas Straub
conseillers municipaux





Commission Environnement & Développement durable

La Commission Environnement et Développement durable a reçu une conseillère dans le cadre de la démarche pour l'obtention du label Cité de l'Énergie pour CoHerAn. Le travail sera effectué avec les Exécutifs et les employés techniques. Une autre démarche, semblable à celle d'ECO 21 (finalisée en février dernier pour Corsier et Hermance) est proposée à la Commission : ECO building qui est l'audit des bâtiments anciens en vue de réaliser des travaux sur l'enveloppe des dits bâtiments.

D'autres sujets ont été traités concernant la mobilité douce, les TPG, les pistes cyclables et le vélo électrique.

La Commission se réunit autant de fois qu'elle le juge nécessaire et rend compte de l'avancement de son travail à la Conférence CoHerAn.

Font partie de la Commission Environnement & Développement durable :

CORSIER

Bertrand Pictet adjoint et président de la commission
Jean-Jacques Golay conseiller municipal

HERMANCE

André Saillet adjoint
Markus Bürki conseiller municipal

ANIERES

Pierre Chollet adjoint
Denyse Barbezat-Forni conseillère municipale

